

Objet: contre le parc photovoltaïque du Vallon de l'Epine à MAZAUGUES

Date: 2017-11-02 13:25

De: Francois MICKELER

À: "enquete-publique-1@mairie-mazaugues.org" <enquete-publique-1@mairie-mazaugues.org>

De François MICKELER ayant sa résidence principale à MAZAUGUES.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Faire de l'électricité dite « verte » en détruisant des espaces naturels méritant une protection (et la LPO qui est intervenue dans ce dossier est la plus à même de l'apprécier) est une absurdité.

La protection de l'environnement ne doit pas être sacrifiée au nom d'intérêts économiques diffus, surtout que je suppose que la rentabilité de ce projet repose au moins en partie sur la perception de subventions, donc financées plus ou moins directement par les contribuables que nous sommes.

Wikipedia indique que la surface occupée pour satisfaire aux besoins mondiaux en électricité du monde serait au moins équivalente à l'ISLANDE (ce qui suppose aussi que les panneaux soient situés dans des lieux où l'ensoleillement est maximum, type SAHARA).

Le photovoltaïque pourra sans doute être rentable (sans subventions) dans l'avenir quand la rentabilité des cellules aura été augmentée ... à condition que d'autres systèmes moins consommateurs de surfaces naturelles et/ou agricoles (parc éoliens et surtout hydrogène) ne rendent pas cette technologie obsolète entre-temps.

Bref je m'associe aux observations de la LPO dont je partage les avis.

Et je rajouterai une suggestion plus générale : aux ETATS-UNIS d'AMERIQUE notamment quand des surfaces naturelles sont détruites par des projets d'aménagement, lesdits aménageurs sont contraints en contrepartie de réhabiliter une surface naturelle d'intérêt (humide par exemple) équivalente à leurs frais. A quand la généralisation de ce principe de bon sens ?

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur et Cher Monsieur, l'expression de ma profonde considération.

F. MICKELER